

Société québécoise d'évaluation de programme



Volume 34 numéro 1 – Décembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

Mot de l'éditrice et responsable du Comité du Bulletin Par Anna Guève	1
L'évaluation des droits de l'homme en contexte de développement international. Quels défis pour les parties prenantes ? Par Greta Balliu	3
Évaluation d'impact du projet de raccordement de l'eau potable sur l'amélioration du bien-être de la population rurale: Cas de la commune Oued Jdida Par Lamiae Azdough et Mohammed Benchekara	5
Les avancées vers la professionnalisation de l'évaluation à l'échelle mondiale Par Jean Serge Quesnel ÉQ	9

Société québécoise d'évaluation de programme

25, rue Thomas-Lapointe
Terrebonne (Québec) J6W 3M8
Téléphone : 438-525-1927
Courriel : info@sqep.ca
Site Internet : www.sqep.ca

MOT DE L'ÉDITRICE ET RESPONSABLE DU COMITÉ DU BULLETIN

Chers lecteurs, chères lectrices,

Je vous présente le Bulletin de l'année 2024 de la Société québécoise d'évaluation de programme (SQEP). Je suis fière de coordonner le comité du Bulletin qui souhaite se démarquer par ses publications, axées sur la pratique de l'évaluation et en faisant participer les acteurs en évaluation de programmes du monde de la francophonie.

Ce présent Bulletin présente trois articles intéressants et inspirants. Le premier de Lamia Azdough et Mohammed Benchekara met en évidence l'importance d'évaluer l'impact d'un projet en faisant recours à une batterie d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour évaluer l'effet net du projet.

L'article de Greta Ballù s'intéresse à l'évaluation des droits de l'homme qui consiste dans l'intégration des principes, valeurs et normes de droits de l'homme où tous les acteurs sont inclus et où le processus exige de la participation et de la transparence. Le but de l'auteure est d'évaluer l'action particulière que les acteurs apportent dans la contribution et la transformation des relations de pouvoir, comme dans les inégalités, la discrimination, la pauvreté, etc.

Enfin, Jean Serge Quesnel qui nous livre une synthèse de l'état d'avancement des initiatives vers la professionnalisation de l'évaluation au niveau mondial. Son article passe en revue des contributions de six entités mondiales qui œuvrent activement en faveur de la professionnalisation de l'évaluation.

Nous remercions les auteurs de ce présent Bulletin d'avoir bien voulu partager leur réflexion. Un grand merci aux membres du comité du Bulletin, en particulier François Monnou et N'Diamé Gueye, ainsi que Laval Villeneuve pour son soutien à la réalisation du Bulletin.

Bonne lecture!

Anna Guève
Responsable du Comité du Bulletin de la SQEP

Comité de rédaction :

Anna Guève, éditrice et responsable du comité
François Monnou, coéditeur
N'Diamé Guève, coéditrice
Laval Villeneuve, conception électronique

Auteurs et autrices:

Greta Balliu
Lamiaé Azdouh
Mohammed Benchekara
Jean Serge Quesnel

Production :

Laval Villeneuve
25, rue Thomas-Lapointe
Terrebonne (Québec) J6W 3M8
Téléphone : 438-525-1927
Courriel : info@sqep.ca
Site Web : www.sqep.ca

Conseil d'administration :

Anna Guève, présidente
Jean Serge Quesnel, président sortant
Kossi Gumedzoe, vice-président, Montréal
Joey Jacob, secrétaire
Sandrine Wettach, trésorière
Christian Doly, administrateur
François Monnou, administrateur
Chantal Mubarure, administratrice
Loïc Nsabimana, administrateur
Maciré Sissoko, administrateur
Ikram Turki, administratrice
Achille R. Yameogo, administrateur

APPEL DE PROPOSITION D'ARTICLES EN CONTINU

Afin de favoriser le partage d'information et de découvrir les nouvelles en évaluation, c'est avec enthousiasme que la Société québécoise d'évaluation de programme (SQEP) invite toute personne impliquée directement ou indirectement en évaluation à soumettre des propositions d'articles pour la prochaine parution de son Bulletin. Le thème du bulletin sera développé à la suite de l'analyse des propositions d'articles soumis.

Les propositions d'articles peuvent porter sur des sujets d'actualité, les tendances, les reconnaissances et expériences nationales et internationales, la relève, une entrevue, la formation et les technologies, etc.

Toutes suggestions de lecture, accompagnée d'un court résumé, seront présentées dans une section spéciale prévue à cet effet. Les propositions devront contenir un apport réflexif personnel et/ou une réflexion d'implications pratiques pour l'évaluation.

Spécificités pour transmettre vos articles à la SQEP et sélection des articles :

Les articles proposés, d'une longueur maximale de 2 000 mots, Times New Roman 12, à interligne un et demi (1.5), sont soumis pour approbation et rétroaction collective au Comité du Bulletin, qui peut demander des révisions aux auteurs. Aussi, à travers une méthodologie et une analyse soignée, les articles proposés devraient entre autres, renseigner sur la mise en application pratique des solutions proposées, sur les recherches antérieures qui supportent l'argument émis dans l'article, sur le type de population pour laquelle l'article est destiné. Pour transmettre votre article ou pour se renseigner : info@sqep.ca

Les soumissions pour les articles sont en continu afin d'encourager les membres à contribuer activement au nombre de parutions annuelles du Bulletin.

L'évaluation des droits de l'homme en contexte de développement international. Quels défis pour les parties prenantes ?

Par Greta Balliu, Professeure associée- Business school of Fribourg

Cet article définit la méthode d'évaluation des indicateurs du développement et ceux des droits de l'homme. Ce travail est basé sur les indicateurs de PNUD et leur méthode d'évaluation¹.

L'OCDE définit l'évaluation comme l'appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats (DAC-OCDE, 1991). Nirenberg, Brawerman & Ruiz (2000), après une analyse de toute la phase de l'évaluation d'un projet de développement, apportent la définition suivante : « L'évaluation est un processus continu basé sur des procédures systématiques, d'analyses et interprétation de l'information, pour formuler des jugements de valeurs évolutifs, fondamentaux et communicables qui permettent de réorienter l'action pour produire les changements voulus »².

La procédure systématique de l'évaluation suppose des techniques appropriées par la récolte et l'analyse de l'information appréciable qui alimente la réflexion et crée les jugements de valeurs qui sont émis sur les activités, les résultats et les impacts des plans d'action mis en œuvre.

Quant à l'évaluation des droits de l'homme, elle consiste dans l'intégration des principes, valeurs et normes de droits de l'homme où tous les acteurs sont inclus et où le processus exige de la participation et de la transparence. Le but est d'évaluer l'action particulière qu'ils apportent dans la contribution et la transformation des relations de pouvoir, comme dans les inégalités, la discrimination, la pauvreté etc. Avec la connaissance de la situation des droits humains dans le pays ou le territoire de l'intervention, une telle évaluation consiste à analyser d'abord le cadre réglementaire du pays par rapport aux normes internationales et à respecter la définition des violations des droits. L'évaluation vise à déterminer si le projet contribue à améliorer l'exercice des droits de l'homme, mais aussi leur protection.

Afin de les intégrer dans le cadre du système des Nations Unies, les agences, les fonds et programmes de l'ONU ont convenu en 2003 d'une interprétation commune des Nations Unies de l'ABDH (Approche basée sur les droits humains) inspirée de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et des neuf traités internationaux de base, dont le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Les principes de cette approche sont :

- Une intégration dans tous les programmes de coopération en matière de développement, toutes les politiques et toute assistance technique en la matière qui favorise la mise en œuvre des droits de l'homme tels qu'ils sont énoncés dans le DUDH et d'autres instruments.
- Une prise en compte de toutes normes de DUDH et les principes qui découlent des autres instruments relatifs aux droits de

l'homme qui guident l'ensemble de la coopération dans toute son entité.

- Une définition de la coopération au développement qui permette aux autorités responsables de mieux s'acquitter de leurs obligations et aux citoyens de mieux revendiquer leurs droits³.

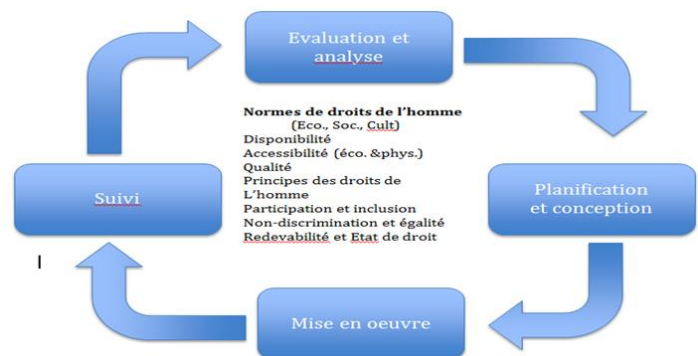


Figure1: L'introduction, des droits de l'homme en coopération de développement, dans l'évaluation (UNDG, 2003).

Les nouveaux domaines de recherche qui impliquent les droits de l'homme consistent à intégrer des droits dans l'évaluation, ce qui introduit différents composants comme :

- L'égalité et non-discrimination.

Tous les êtres humains ont le droit de jouir de leurs droits sans discrimination en fonction de la race, de la couleur de la peau, du genre, de l'ethnie, de l'âge, de la langue, de la religion, de l'opinion politique ou autres, de l'origine nationale ou sociale, du handicap, de la richesse, de la naissance ou d'autres statuts. Ces principes visent à donner une voix aux exclus, avec le renforcement des capacités et l'habilitation de leurs actions. La prise en compte de ces principes dans l'évaluation des droits de l'homme exige de porter un regard au-delà des résultats, en finalisant aussi les effets escomptés.

- La participation.

ABDH propose que les actions de coopération pour le développement doivent aborder la construction d'une citoyenneté participative et responsable dans le but d'assumer une plus grande participation des citoyens à la politique publique. L'évaluation est un cycle du projet qui considère la participation des détenteurs des droits, des obligations et des responsabilités.

En effet, une plus grande implication des différents titulaires implique pour eux une plus grande connaissance et information (de leurs droits, obligations et responsabilités) ; ce qui est une force pour le renforcement des capacités de chacun d'entre eux et qui est finalement l'un des principaux objectifs de l'ABDH.

Dans ce sens, il est nécessaire d'augmenter le niveau de transparence et d'accès à l'information, dans le but, non seulement, d'atteindre un

¹ Cet article est une synthèse de la recherche réalisée en 2016 sur l'évaluation selon l'approche des droits humains. Deux publications ont vu le jour à la suite de ce travail : Balliu G., (2024) et Meyer-Bisch P., Gandolfi S., Balliu G., (2016).

² Nirenberg, OLGA (2000, p. 1). L'auteur apporte une réflexion sur une nouvelle approche d'évaluation des programmes.

³ Intégration des droits de l'homme dans les politiques et programmes du développement : l'expérience de PNUD DE 2003.

niveau plus élevé de participation des titulaires de droits et obligations, mais aussi pour contribuer à un plus grand degré d'engagement et de décision de la part des citoyens.

– La responsabilité.

L'une des principales contributions de l'ABDH à la coopération au développement est l'intégration des mécanismes qui visent à la responsabilité de chacun concernant les résultats obtenus, ceux-ci relevant alors de l'obligation et des responsabilités des titulaires d'obligations. L'évaluation intègre tous ces mécanismes pour tenir compte des différents titres impliqués dans le projet de coopération et son achèvement, ainsi que l'apprentissage et les recommandations qui ont été fournis avec le rapport initial. Le contenu de l'information doit être abordable, formateur et adapté pour la compréhension et l'assimilation.

– L'indivisibilité.

Il est important de faire une évaluation qui soit conjointe à l'analyse de l'intervention et de prendre en compte les processus qui ne sont pas isolés des contextes entourant le projet ou d'autres processus qui sont présents dans cette même réalité, ainsi que l'influence et la cause des changements dans le projet lui-même.

– L'analyse des problèmes.

Dans cette phase préliminaire, il s'agit d'une analyse des problèmes liés aux violations, intégrations et améliorations des droits de l'homme, là où le projet se constitue. L'énoncé des problèmes traite des conditions ou des réalités négatives et, dans le cas où cela est possible, intervient d'une façon concrète.

– La situation des droits de l'homme.

Cette étape aide à clarifier les problèmes et les raisons de la situation actuelle. Connaissant la situation des droits humains dans le pays ou le territoire d'intervention, l'évaluation consiste à analyser le cadre réglementaire du pays par rapport aux normes internationales, elle vise à déterminer si le projet contribue à améliorer l'exercice des droits de l'homme.

– Les causes de la violation des droits de l'homme.

Les violations des droits humains sont liées à l'analyse causale, là où différents types de causes et des relations entre eux sont identifiés :

- les causes immédiates qui sont les plus proches, les plus visibles, sont celles qui sont le plus facilement aperçues par les populations,
- les causes sous-jacentes sont, elles, moins visibles. Parfois, elles ne sont pas perçues par les personnes mais peuvent avoir des effets négatifs,
- les causes structurelles concernent le fondement de la violation des droits de l'homme. Elles sont maintenues au fil du temps et les personnes les intègrent dans le cadre de leur vie. Elles ne sont généralement pas identifiées comme causes de vulnérabilité.

L'analyse des causes aide à connaître les facteurs qui provoquent la violation des droits et à identifier les actions qui ont à leur être liées, afin d'atténuer leurs effets ou de les faire disparaître.

– L'analyse des rôles et des responsabilités.

Dans les définitions des rôles, il est conseillé de partir de l'analyse des causes pour identifier les individus ou groupes qui sont les plus affectés et décrire leurs droits et/ou leurs revendications de la manière la plus précise possible. Ensuite, identifier les responsables chargés de respecter, protéger et/ou réaliser les droits ou revendications sur la base de conventions internationales des droits de l'homme signées et ratifiées par le pays.

Concernant les États, une fois intégrés aux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, ils s'engagent à les respecter, les protéger et les garantir.

Au cours de cette analyse, il faut rappeler que :

- Un individu peut être un détenteur de droit et un débiteur d'obligation selon sa qualité ;
- Pour chaque violation, il peut exister plusieurs responsables aux différents niveaux de l'État ;
- Les responsables sont principalement des agents des États mais aussi les entreprises ou les sociétés civiles.

– L'analyse des capacités manquantes.

Dans cette phase d'analyse, il est nécessaire de définir les capacités de chaque acteur pour ensuite mettre en évidence les capacités que les personnes auront besoin pour revendiquer leurs droits PNUD (2008). Les capacités à analyser peuvent être individuelles ou organisationnelles ou environnementales.

Les indicateurs, qui sont utilisés pour cette mesure, nous permettent de savoir si les détenteurs d'obligations :

- Connaissent et se sont engagés à respecter leurs obligations,
- Ont le pouvoir nécessaire d'agir en conformité de leurs obligations,
- Ont les ressources humaines, organisationnelles et financières nécessaires pour répondre à leurs obligations,
- Ont des canaux de communication et de l'information suffisante pour remplir ces obligations,
- Ont la capacité nécessaire de prendre des décisions rationnelles.

Ensuite, le renforcement des capacités des détenteurs d'obligations passe par un processus de construction de la volonté politique qui vise à remplir leurs obligations de respecter, protéger et garantir les droits de l'homme.

Pour conclure, l'évaluation permet de poser un regard critique sur les causes des violations des droits de l'homme, qu'elles soient immédiates, sous-jacentes ou structurelles. Elle examine également les rôles et responsabilités des différents acteurs, en particulier les États et autres entités, dans le respect, la protection et la réalisation de ces droits. Cette approche met en lumière les lacunes dans les capacités des parties prenantes à remplir leurs obligations et propose des pistes de renforcement de ces capacités pour garantir une meilleure gouvernance des droits humains. Cette démarche systématique et rigoureuse permet non seulement de mesurer l'efficacité des actions entreprises, mais aussi d'orienter les futures

interventions pour assurer une plus grande équité, transparence et justice. En fin de compte, l'intégration des droits de l'homme dans l'évaluation des projets de développement vise à créer des sociétés plus inclusives et à garantir que chaque individu puisse jouir pleinement de ses droits fondamentaux.

Références bibliographiques.

Balliu G., (2024), La coopération pour un développement durable et inclusif : l'apport spécifique de l'approche basée sur les droits de l'homme, Globethics, Genève.

DAC-OECD (1991). Principles for the Evaluation of Development Assistance. Paris.

- (2004). Money Talks: How Aid Conditions Continue to Drive Utility Privatisation in Poor Countries
- (2005). Paris Declaration
- (2008). Accra Agenda for Action
- (2008). Istanbul CSO Development Effectiveness Principles
- (2011). Open Forum for Development Effectiveness, International framework for Development Effectiveness.

Fighting climate change: Human solidarity in a divided world. Human Development Report, (2008), New York : Oxford University Press. Traduction. La lutte contre les changements climatiques : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé.

Meyer-Bisch P., Gandolfi S., Balliu G., Souveraineté et coopérations : Guide pour fonder toute gouvernance démocratique sur l'interdépendance des droits de l'homme, 2016, Globethics, Genève.

Nirenberg G., O., Brawerman, J. & Ruiz, V. (2000). Evaluar para la Transformación: innovaciones en la evaluación de programas y proyectos sociales. Buenos Aires : Paidós, Tramas Sociales,8.

PNUD (2007), Fighting climate change: Human solidarity in a divided world. Human Development Report, New York : Oxford University Press. Traduction. La lutte contre les changements climatiques : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé.

PNUD (2008), Le renforcement des capacités pour des changements positifs, New York : Oxford University Press.

UNDG (2003), "The Human Rights Based Approach to Development Cooperation: Towards a Common Understanding Among UN Agencies", 2003, UNDG.

Évaluation d'impact du projet du raccordement de l'eau potable sur l'amélioration du bien-être de la population rurale: Cas de la commune Oued Jdida

Par **Lamiaé AZDOUH**, Doctorante en sciences économiques et gestion, laboratoire des études et recherches économiques et sociales, Université Moulay Ismail Meknès, Maroc, **Mohammed BENCHEKARA**, Professeur d'enseignement supérieur, laboratoire des études et recherches économiques et sociales, Université Moulay Ismail Meknès, Maroc

Résumé

Dans le cadre de l'initiative nationale du développement humain, la commune Oued Jdida a mis en œuvre en 2016 un projet de raccordement de l'eau potable par les branchements individuels dans sept quartiers afin de lutter contre la pauvreté au monde rural et d'améliorer le bien-être de la population cible.

Ce travail vise à évaluer l'impact de ce projet sur plusieurs dimensions (la durée du temps consacrée, la quantité de l'eau, la qualité de l'eau...) en procédant par la méthode de doubles différences tout en faisant recours à une batterie d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Mots-clés : bien-être, eau potable, évaluation d'impact, commune Oued Jdida, Méthode de double différence.

Introduction

Les autorités publiques ne cessent jamais de lutter contre la pauvreté au monde rural en lançant une série de politiques, programmes et projets publics. Le but est de faciliter l'accès effectif et égal de tous les citoyens aux services publics.

Toutefois, nous constatons, dans plusieurs projets, un écart entre l'impact escompté et l'impact réalisé. D'où l'intérêt de l'évaluation d'impact, soit un processus qui aide à discerner et à préciser l'impact des programmes mises en œuvre sur les ménages ou les institutions bénéficiaires. (Cling et al., 2008; Paul J. Gertler, Sebastian Martinez, Patrick Premand, Laura B. Rawlings, 2011)

En effet, l'évaluation d'impact vise à établir la situation que la société aurait connue en l'absence du programme évalué. Cette situation contrefactuelle permet de déduire une relation de causalité entre l'intervention menée et les objectifs poursuivis. (Givord, 2015; Pamies-Sumner, 2013; Rogers, 2012)

C'est dans ce cadre que ce travail s'inscrit en essayant de répondre à la question suivante:

« En quoi le projet du raccordement de l'eau potable par les branchements individuels pourrait-il contribuer à l'amélioration du bien-être de la population rurale de la commune Oued Jdida ? »

Cette question va être décortiquée en sous-questions :

- ✓ Quels sont les objectifs du projet?
- ✓ Quels sont les effets dudit projet sur l'amélioration du bien-être de la population concernée et est-ce qu'ils correspondent à ses besoins ?
- ✓ Ces effets et impacts sont-ils durables ?
- ✓ Quels sont les entraves et les points à améliorer ?

Présentation du projet

Problématique et finalité:

Tableau 1: population et besoin en eau pour les sept quartiers

Année	2015	2020	2025	2030
Population pour les 07 douars	3100	3260	3420	3600
Besoin de pointe à la production (l/s)	3.0	3.5	4.1	4.9

Source : ONEEP - branche de l'eau

La couverture totale en eau potable de la commune est de 80 %, dont 25 % de la liaison individuelle et 75 % de fontaines publiques. D'où la commune souffre d'un faible pourcentage de B.I, et de l'insuffisance du débit d'eau.

Coût total et composantes du projet:

Selon les études techniques réalisées par l'ONEEP, le coût financier du projet est estimé à environ 3000 000 MAD, dont 14 00 000 MAD réservé à la production et 16 00 000 MAD consacré à la distribution :

Production :

Renforcement de production par réalisation de raccordement du piquage Oued Jdida à partir du réservoir surélevé du centre de Sebaâ ayoun (170 ml en FD DN 200 PFA>=25 bars et 650 ml en PVC DN 200).

- Fourniture, transport et pose de 05.13 Km d'adduction de DN entre 50 et 200 mm en PEHD ET PVC PN 16.

Distribution :

- Fourniture, transport et pose de 11.3 Km de conduites de DN 50 en PEHD
- Réalisation de 500 B.I.

Cadre logique du projet

Tableau 2: Cadre logique du projet

	Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif global	Contribuer à la lutte contre la pauvreté de population rurale cible.	Taux de pauvreté Taux d'accès aux services et infrastructures de base Taux d'emploi et de bien-être	Rapport de la convention de partenariat entre la commune, le conseil préfectoral l'ONEEP, L'INDH Entretien avec les responsables de la commune Rapports d'analyses thématiques produits par les instituts de la statistique	
Objectifs spécifiques	Fournir l'eau potable par B.I à l'ensemble des quartiers suivants : Ouled Youssef, Ouled Lmir, Ouled Saïd, Rfayef, Ouled Belguiz, Coopérative elmenzeh-poste et Ouled Gham. Gain de temps ; La lutte contre les maladies ; La diminution de l'exode rurale.	Atteindre 500 B.I à l'ensemble de ces douars Durée de temps consacré pour remplir l'eau La quantité et la qualité de l'eau Le taux de l'exode rural	Entretien avec : Les responsables de la commune Responsable du service d'eau potable à l'ONEEP Enquête avec les bénéficiaires et les non bénéficiaires	Si les bénéficiaires n'ont pas donné leurs contributions financières, cela a pu entraver la réalisation du projet
Résultats	L'accès des bénéficiaires à l'eau potable par B.I. La situation hygiénique de la population est améliorée La situation sanitaire est améliorée	Réalisation de 500 B.I Le taux de disponibilité de l'eau La qualité de l'eau	Rapport de la Convention de partenariat entre la commune, le conseil préfectoral l'ONEEP, L'INDH Entretien avec les responsables de la commune Entretien avec les responsables du service d'eau potable à l'ONEEP Enquête avec les bénéficiaires.	
Activités	Lancer la transaction ; Délimiter la zone de l'étude ; Etudier le réseau (étude technique) ; Lancer le projet ; Renforcer la production par la réalisation de raccordement du piquage Oued Jdida à partir du réservoir surélevé du centre de Sebaâ Aiyoun (170 ml en FD DN 200 PFA>=25 bars et 650 ml en PVC DN 200) ; Fourniture, transport et pose de 05.13 Km d'adduction de DN entre 50 et 200 mm en PEHD ET PVC PN 16 ; Fourniture, transport et pose de 11.3 Km de conduites de DN 50 en PEHD ; Exécuter 500 B.I.	Moyens financiers : 3.000.000,00DH Lot de conduite : adduction Lot réseau : B.I	Entretien avec les responsables du service d'eau potable à l'ONEEP	

Source: Les auteurs

Méthodologie adoptée pour l'évaluation du projet

• Dimensions et Indicateurs:

Tableau 3: Dimensions et Indicateurs

Dimensions	Indicateurs
L'accessibilité à l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> •La disponibilité de l'eau potable •L'année de branchement de l'eau potable •La source d'eau (robinet, fontaine, puits) •La distance pour arriver à la source d'eau en Km •Les personnes chargées pour remplir l'eau (père, mère, fils, fille)
La durée du temps consacré pour remplir l'eau	•La durée du temps consacré en minutes pour remplir l'eau avant et après la mise en œuvre du projet pour les bénéficiaires et les non bénéficiaires
La quantité de l'eau	•La quantité de l'eau avant et après la mise en œuvre du projet est suffisante, un peu suffisante, insuffisante
La qualité de l'eau	•La qualité de l'eau consommée avant et après la mise en œuvre du projet : bonne, moyenne ou médiocre
La santé	<ul style="list-style-type: none"> •L'existence des maladies à cause de l'eau •Les types des maladies •La situation sanitaire avant et après la mise en œuvre du projet
Hygiène	•La situation hygiénique avant et après la mise en œuvre du projet
La scolarité	<ul style="list-style-type: none"> •Le taux de fréquentation de l'école chez les enfants •Le taux de diminution de l'analphabétisme chez les enfants grâce au projet
La promotion de la productivité agricole	<ul style="list-style-type: none"> •L'amélioration des activités agricoles grâce au projet •Le taux d'augmentation des investissements grâce au projet •Le taux d'augmentation des revenus •La diminution du taux de pauvreté
Services	<ul style="list-style-type: none"> •Le degré d'optimisation du temps après le projet •Le temps optimisé consacré vers d'autres services •Les types des services

Source : les auteurs

Toutefois, en raison des obstacles relatifs à la collecte d'informations précises, certains indicateurs, tels que le taux d'augmentation des revenus des habitants et le taux de diminution de l'analphabétisme chez les enfants grâce au projet, n'ont pas pu être inclus dans l'évaluation du projet.

• Choix de la méthode

Nous avons choisi la méthode de double différence pour évaluer l'effet net du projet. Il s'agit non pas seulement de comparer la situation des bénéficiaires avec celle des non bénéficiaires, mais aussi l'évolution de leurs situations avant et après la mise en œuvre du projet (Bozio, 2014, 2018; Soro, 2019), soit l'année 2017, année de référence avant la mise en œuvre du projet durant laquelle aucun agent n'est soumis au traitement. En 2020, seuls les agents traités sont soumis au traitement.

• Échantillon et Collecte de données

Nous avons opté par l'échantillonnage aléatoire simple, parce que, d'une part, la population est connue et d'autre part, l'échantillon représente bien la population.

Pour cela, nous avons choisi un échantillon de 154 personnes, appartenant à six quartiers, parmi les sept qui sont: Ouled El mir, Ouled Bouaanane, Ouled Youssef, Ouled Saïd, Ouled Gham et Ouled Belguiz, dont 71 personnes sont des bénéficiaires et 83 personnes sont des non bénéficiaires.

Analyse des données et discussion

• Au niveau de la durée du temps :

Tableau 4: La durée moyenne en 2017 par catégorie

Quartiers	Célibataires	Mariées	Veufs	Total général
Q1		162		162
Q2		179		179
Q3		90		90
Q4		90		90
Q5		90		90
Q6	80	90	180	176
Total général	180	134	180	135

Source : Les auteurs

Pendant l'année 2017, la durée du temps qui a été consacré par Ouled El mir est de 162 min, 179 par Ouled Bouaanane et 176 par Ouled Belguiz. Les quartiers de Ouled Saïd, Ouled Youssef et Ouled Gham ont consacré une durée de 90 min à chacun.

Tableau 7: La quantité d'eau pour l'année 2020

Douar	Non bénéficiaires	Bénéficiaires			
	M	C	M	V	Total
Q1	-	1			1
Q2	-				
Q3	-				
Q4	-				
Q5		1			1
Q6	-	1	1	1	1
Total général	-	1	1	1	1

Source : Les auteurs

Au cours de l'année 2020, la quantité d'eau pour la population bénéficiaire est suffisante, ce qui lui permet non pas seulement de satisfaire ses besoins en eau et d'effectuer les tâches quotidiennes, mais aussi, d'améliorer sa situation hygiénique. Par contre, la quantité d'eau potable pour les non bénéficiaires reste insuffisante.

A partir de là, nous pouvons conclure que le projet à un effet positif sur les bénéficiaires, au niveau de la quantité et de l'hygiène. Cependant, il faut noter qu'en période d'été, la quantité d'eau est moins suffisante dans tous les quartiers de la commune à cause de la faiblesse du débit d'eau.

- **Au niveau de la qualité de l'eau:**

Tableau 8: La qualité de l'eau pour les bénéficiaires et non-bénéficiaires : année 2017

Qualité	C	M	V	Total général
Q1		-		-
Q2		-		-
Q3		-		-
Q4		-		-
Q5		-		-
Q6	-	-	-	-
Total général	-	-	-	-

Source : les auteurs

Tableau 5: La durée du temps par bénéficiaires et non-bénéficiaires en 2020

Durée moyenne	Non bénéficiaires	Bénéficiaires			
		C	M	V	Total
Quartiers	M				
Q1	150		0		0
Q2	180				
Q3	90				
Q4	90				
Q5			0		0
Q6	120	0	0	0	0
Total général	137	0	0	0	0

Source : les auteurs

D'après le tableau, nous soulignons que le projet a apporté un changement important au niveau du temps consacré par les bénéficiaires : les habitants de Ouled El mir, Ouled Gham et Ouled Belguiz ne consacrent plus du temps pour remplir l'eau. En revanche, les non bénéficiaires des quartiers de Ouled Bouaanane, Ouled Saïd et Ouled Youssef, n'ont pas connu d'amélioration et demeurent dans la même situation qu'avant le projet.

Il est à noter qu'après le raccordement de l'eau potable, les fontaines situées dans les quartiers bénéficiaires du projet ont été détruites, obligeant ainsi les non-bénéficiaires à se rendre chez leurs voisins les plus proches pour s'approvisionner en eau.

- **Au niveau de la quantité de l'eau:**

Tableau 6: La quantité de l'eau pour l'année 2017

Quantité	C	M	V	Total général
Q1		-		-
Q2		-		-
Q3		-		-
Q4		-		-
Q5		-		-
Q6	-	-	-	-
Total général	-	-	-	-

Source: Les auteurs

Durant l'année 2017, la quantité d'eau était très insuffisante pour les habitants de ces quartiers.

Pendant l'année 2017, la qualité de l'eau était moyenne.

Tableau 9: La qualité de l'eau pour les bénéficiaires et non-bénéficiaires : année 2020

Quartier	Non bénéficiaires	Bénéficiaires			
	M	C	M	V	Total
Q1	-		1		1
Q2	-				
Q3	-				
Q4	-				
Q5			1		1
Q6	-	1	1	1	1
Total général	-	1	1	1	1

Source : Les auteurs

Pour l'année 2020, la qualité de l'eau est très bonne pour les bénéficiaires. Alors qu'elle reste moyenne pour les non bénéficiaires.

Il est aussi à noter que le niveau de santé est meilleur, que ça soit pour les bénéficiaires ou les non-bénéficiaires.

Evaluation d'impact du projet avec la méthode de double différence

- **Durée du temps**

Tableau 10: Evaluation d'impact au niveau de la durée du temps pour les bénéficiaires et non bénéficiaires

Double différence Durée du temps consacrée			
	2017	2020	Différence
Groupe traitement	135	0	-135
Groupe témoin	135	137	2
Différence	0	-137	-137

Source: Les auteurs

Pendant l'année 2017, la durée du temps consacré pour disposer d'eau était de 135min pour les deux groupes. Tandis que pour l'année 2020, la durée du temps consacré est de 0 min pour le groupe de traitement ; celui-ci ne consacre plus de temps pour remplir l'eau alors que le groupe témoin en consacre 137min.

À propos de l'évolution de la situation des bénéficiaires, nous constatons qu'en 2017, le temps consacré était de 135min, tandis qu'il est réduit à 0 en 2020.

Concernant l'évolution de la situation des non-bénéficiaires, nous observons une augmentation de deux minutes entre l'année 2017 et l'année 2020, parce qu'après l'exécution du projet les fontaines sont

détruites, obligeant les non bénéficiaires de se rendre dans d'autres quartiers disposant de fontaines pour s'approvisionner en eau.

L'impact du projet est calculé comme suit :

$$\text{Impact par double différence} = (0-135) - (137-135) = 137$$

Les bénéficiaires ont ainsi gagné 137 min. Ce qui leur permet de consacrer ce temps à d'autres tâches.

Evaluation de l'impact du projet sur la quantité d'eau pour les bénéficiaires et les non bénéficiaires

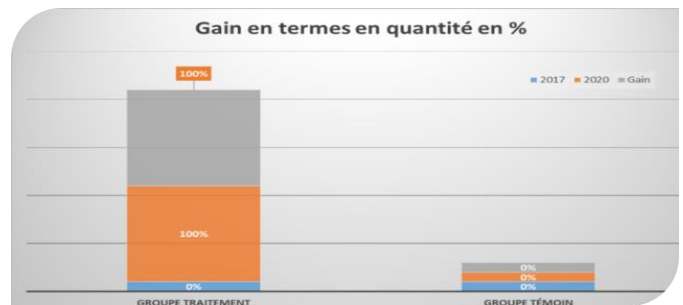


Figure 1: double différence entre le groupe témoin et le groupe de traitement

Source: Les auteurs

L'impact du projet au niveau de la quantité de l'eau égale 100% et donc nous avons gagné une quantité.

Evaluation de l'impact du projet sur la qualité pour les bénéficiaires et les non bénéficiaires :



Figure 2: double différence entre le groupe témoin et le groupe de traitement

Source: Les auteurs

Pendant l'année 2017, la qualité de l'eau était moyenne pour les deux groupes (0), mais durant l'année 2020 elle égale (1) pour les bénéficiaires, très bonne, et (0) pour les non-bénéficiaires c.-à-d. reste moyenne.

D'où l'impact du projet est égal à 1 c.-à-d. nous avons gagné 1 qualité, ce qui a permis d'améliorer la situation hygiénique et sanitaire des bénéficiaires.

Conclusion

D'après l'analyse des résultats, nous pouvons dire que le projet de raccordement de l'eau potable par B.I a un impact positif sur l'amélioration du bien-être des bénéficiaires.

Cependant, quelques recommandations s'avèrent utiles :

Comme c'est déjà mentionné au départ, les ménages bénéficiaires de ce projet sont au nombre de 500 ménages. Tandis que le nombre total des ménages de ces sept quartiers est de 795 ménages. Nous soulignons ici que les ménages qui n'ont pas bénéficié du projet sont au nombre de 295 ménages. Parmi eux, il y a quelques ménages qui se trouvent en altitude, un peu isolés des douars à cause du manque de financement. Cette situation nécessite une autre étude technique et la construction des réservoirs. En même temps, il faut noter que d'autres ménages ne sont pas isolés. Il faudra que la commune et ses partenaires procèdent à l'extension du réseau pour que toute la population bénéficie dudit projet.

Par ailleurs, vu que les bénéficiaires de ce projet n'ont pas l'assainissement chez eux, ceci engendre le risque de contamination de l'eau potable avec l'eau usée. Pour éviter cela, il vaut mieux faire l'extension de réseau d'assainissement dans tous les quartiers avant de demander à l'ONEEP de faire le raccordement de l'eau potable par les branchements individuels pour les projets prochains.

Références

- Bozio, A. (2014). Antoine BOZIO. XXIX, 2007.
- Bozio, A. (2018). Les méthodes d'évaluation des politiques publiques. *Idées Économiques et Sociales*, N° 193(3), 28–33. <https://doi.org/10.3917/idee.193.0028>
- Cling, J., Razafindrakoto, M., & Ird-dial, F. R. (2008). L' évaluation d' impact des politiques publiques : enjeux , méthodes , résultats. Les Journées de Tam Đảo.
- Givord, P. (2015). Méthodes économétriques pour l'évaluation de politiques publiques. *Economie et Prevision*, 204–205(1), 1–28. <https://doi.org/10.3406/ecop.2014.8141>
- Pamies-Sumner, S. (2013). Vers une utilisation mieux ciblée des évaluations d'impact dans le domaine du développement. *Techniques Financières et Développement*, N° 113(4), 11–25. <https://doi.org/10.3917/tfd.113.0011>
- Paul J. Gertler, Sebastian Martinez, Patrick Premand, Laura B. Rawlings, C. M. J. V. (2011). L' évaluation d' impact en pratique. [file:///C:/Users/MYTECH/Desktop/Docs contractualisation/L'évaluation d'impact en pratique.pdf](file:///C:/Users/MYTECH/Desktop/Docs%20contractualisation/L%20évaluation%20d%20impact%20en%20pratique.pdf)
- Rogers, D. P. J. (2012). *Intro Evaluation Impact*.
- Soro, G. A. (2019). Une Revue Des Approches Et Methodes D'evaluation D'impact Appliquees En Microfinance. *European Scientific Journal ESJ*, 15(13), 272–300. <https://doi.org/10.19044/esj.2019.v15n13p272>

Les avancées vers la professionnalisation de l'évaluation à l'échelle mondiale

Par Jean Serge Quesnel ÉQ

Jean Serge Quesnel est un évaluateur qualifié par la Société canadienne d'évaluation. Il est le président sortant de la Société québécoise d'évaluation de programme et professeur associé à l'École nationale d'administration publique. Il a coordonné le groupe de travail qui a ébauché les principes d'évaluation du CAD/OECD et le groupe de rédaction des normes et standards pour l'évaluation au sein du système des Nations Unies. Il fut le président fondateur du Comité de coopération en évaluation des Institutions financières internationales et coordonnateur fondateur du Réseau francophone d'évaluation.

Le but du présent article est de faire une revue des contributions de six entités mondiales qui œuvrent activement en faveur de la professionnalisation de l'évaluation. Ces entités sont : le Comité de l'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (CAD/OCDE), le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE), l'Organisation internationale pour la coopération en évaluation (OICE) et EvalPartners, le Réseau francophone d'évaluation (RFÉ), l'Organisation internationale d'évaluation du développement (IDEAS) et le Réseau d'apprentissage actif pour la redevabilité et la performance dans l'action humanitaire (ALNAP).

1. Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques

L'objectif de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est de promouvoir des politiques publiques de développement économique qui favorisent la prospérité, l'égalité des chances et le bien-être pour tous. Trente-huit pays sont membres de l'OCDE¹.

Le groupe d'experts en évaluation du CAD/OCDE créé en 1983 est maintenant connu comme le Réseau du CAD sur l'évaluation du développement (EvalNet). Le Réseau est composé d'experts gouvernementaux spécialisés dans l'évaluation et issus de la fonction centrale d'évaluation des pays membres du CAD. EvalNet collabore étroitement avec les unités d'évaluation des pays partenaires, des banques régionales de développement, de la Banque mondiale, du FMI, du PNUD et du groupe d'évaluation des Nations Unies.

Les trois objectifs poursuivis par EvalNet sont :

1. Renforcer les systèmes d'évaluation et développer les capacités;
2. Améliorer la qualité des évaluations;
3. Cultiver et communiquer des leçons et des données probantes aux communautés de politique afin d'améliorer les impacts.

En 1991, l'OCDE a défini six critères d'évaluation – pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité – et deux principes régissant leur utilisation. Ces critères constituent un cadre normatif pour déterminer le mérite d'une intervention de développement (politique, stratégie, programme, projet ou activité).

¹ Source : <https://www.oecd.org/fr/about/members-partners.html>

Ils servent de base aux jugements évaluatifs et sont reconnus internationalement.

Des publications phares du CAD/OCDE sur l'évaluation sont :

- Les principes pour l'évaluation de l'aide au développement² (1991)
- Les normes de qualité pour l'évaluation du développement³ (2010)
- Des meilleurs critères pour de meilleures évaluations⁴ (2019)
- Le Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion des résultats⁵ (2023)
- Une application réfléchie des critères d'évaluation⁶ (2023)
- Les systèmes d'évaluation dans la coopération pour le développement⁷ (2023)
- Les profils d'évaluation des membres du Réseau de l'évaluation du développement⁸ (2023)

2. Groupe des Nations Unies sur l'évaluation

La préoccupation de la professionnalisation de l'évaluation au sein des Nations Unies a plus de quarante ans. En 1984 fut créé le Groupe de travail interagences sur l'évaluation. En 2003, le GTIAE devient le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE)⁹ qui est le réseau professionnel interinstitutionnel qui rassemble les unités d'évaluation du système des Nations Unies. Il compte actuellement 50 membres institutionnels et observateurs.

La vision du GNUE est que les évaluations, à tous les niveaux, produisent des données probantes qui sont utilisées pour : a) éclairer la mise en œuvre pertinente, efficace et efficiente du Programme 2030 de l'ONU et d'autres engagements et pactes des Nations Unies ; b) contribuer à la bonne gouvernance et au contrôle du système des Nations Unies ; c) avoir un impact sur la vie des gens.

La mission du GNUE est de promouvoir, de renforcer et de plaider en faveur d'une fonction d'évaluation solide, influente, indépendante et crédible dans l'ensemble du système des Nations Unies pour la prise de décision, la responsabilisation et l'apprentissage. Le GNUE vise à :

- ✓ Établir le cadre normatif de l'évaluation de l'ONU pour refléter les développements émergents ou innovants ainsi que les bonnes pratiques en matière d'évaluation ;
- ✓ Fournir un forum pour l'engagement, le soutien et l'échange professionnels à l'échelle mondiale et locale ;
- ✓ Plaider en faveur de l'utilisation stratégique des évaluations dans toutes les entités des Nations Unies et au-delà afin d'éclairer la prise de décisions et d'améliorer les résultats ;
- ✓ Influencer les pratiques d'évaluation dans toutes les entités du système des Nations Unies ;
- ✓ Encourager les partenariats pour l'évaluation conjointe.

Le plan stratégique 2020-2024 du GNUE se focalise sur les trois objectifs suivants :

- Élaborer et maintenir des normes, des standards et des orientations professionnelles ;
- Améliorer la professionnalisation et les capacités ;
- Influencer l'élaboration des politiques et le travail opérationnel par le biais d'évaluations.

Des documents clés produits¹⁰ par le GNUE sur la professionnalisation de l'évaluation sont les suivants :

Compendium d'examen de méthodes d'évaluation Volume II¹¹ (2024) - *Compendium d'examen de méthodes d'évaluation* Volume I¹² (2022)

Les *Lignes directrices d'éthique* pour l'évaluation ont été publiées pour la première fois en 2008. La mise à jour faite en 2020 est conforme aux valeurs fondamentales des Nations Unies que sont l'intégrité, le professionnalisme et le respect de la diversité, les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance et les valeurs inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

*Document conceptuel sur la professionnalisation de l'évaluation*¹³ publié en 2016 inclut six piliers de support à la professionnalisation lesquels sont : l'accès à la formation en évaluation ; la dissémination des connaissances et des bonnes pratiques en évaluation ; les principes directeurs, un code d'éthique et les normes d'évaluation ; les compétences et les

² Source : [https://one.oecd.org/document/OCDE/GD\(91\)208/fr/pdf](https://one.oecd.org/document/OCDE/GD(91)208/fr/pdf)

³ Source : https://www.oecd.org/fr/publications/normes-de-qualite-pour-l-evaluation-du-developpement_9789264083912-fr.html

⁴ Source : https://www.oecd.org/fr/publications/des-meilleurs-criteres-pour-des-meilleures-evaluations_183eee4f-fr.html

⁵ Source : https://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/glossary-of-key-terms-in-evaluation-and-results-based-management-for-sustainable-development-second-edition_632da462-en-fr-es

⁶ Source : https://www.oecd.org/fr/publications/une-application-reflechie-des-criteres-d-evaluation_716baf6e-fr.html

⁷ Source : <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/a255365e-en.pdf?expires=1733254034&id=id&accname=guest&checksum=6182F5D59CFA5A53E7512F4DA5E742C9>

⁸ Source : <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/1b57e38d-en.pdf?expires=1733254340&id=id&accname=guest&checksum=2D08451F88BE6332CF63D188B0597BFB>

⁹ Source : <https://www.uneval.org/about>

¹⁰ Les documents sont publiés en anglais. L'auteur a pris la liberté de traduire leur titre.

¹¹ Source : <https://www.uneval.org/document/detail/3445>

¹² Source : <https://www.uneval.org/document/detail/2939>

¹³ Source : <https://www.uneval.org/document/detail/1926>

capacités en évaluation ; la reconnaissance de connaissance, de compétences et d'expérience en évaluation ; les structures institutionnelles habilitant l'évaluation.

*Cadre des compétences pour l'évaluation*¹⁴ : ce document publié en 2016 met à jour la version originale émise en 2008 pour les chefs d'évaluation et les évaluateurs. Il inclut les compétences nécessaires pour les mandataires et utilisateurs d'évaluation.

*Normes et règles d'évaluation*¹⁵ : il s'agit d'une mise à jour faite en 2016 de la première version émise en 2008, réitérant les dix normes générales devant être respectées dans la conduite de toute évaluation ; les quatre normes institutionnelles devant être prises en compte dans la gestion et la gouvernance des fonctions d'évaluation, ainsi que les normes associées soutenant la mise en œuvre de ces principes normatifs.

*Principes guidant le partage des pratiques d'évaluation*¹⁶ (2012) - L'objectif est de faciliter l'apprentissage régulier et l'échange d'expériences entre les membres du Groupe des Nations Unies sur l'égalité des sexes afin d'améliorer la crédibilité et l'utilité des évaluations et contribuer à l'avancement de la fonction d'évaluation.

*Descriptions de poste pour les évaluateurs du système des Nations Unies (P1 à P5 et chefs d'évaluation*¹⁷ : Approuvées lors de l'Assemblée générale annuelle du Groupe des Nations Unies en 2008, ces descriptions de poste ont été élaborées dans le cadre des efforts déployés par le Groupe des Nations Unies pour professionnaliser et harmoniser la fonction d'évaluation au sein des Nations Unies.

*Cadre normatif pour la revue d'une fonction d'évaluation par les pairs*¹⁸ : un document préparé conjointement avec le Comité de l'aide de l'OCDE en 2007, qui établit les normes pour effectuer une revue des fonctions d'évaluation des organisations multilatérales.

3. Organisation internationale pour la coopération en évaluation

L'Organisation internationale pour la coopération en évaluation (OICE) créée en 2001 est un partenariat international d'associations d'évaluation nationales et régionales. La mission de l'OICE est d'accroître la sensibilisation du public, de valider l'évaluation à l'échelle mondiale et d'aider les organisations volontaires pour l'évaluation professionnelle (OVPE) à contribuer à la bonne gouvernance, à une prise de décision efficace et à renforcer le rôle de la société civile. L'OICE compte 170 OVPE dans son registre de membres.

Son mandat est celui de contribuer au renforcement du leadership et des capacités en matière d'évaluation, en particulier dans les pays

en développement ; faire progresser l'échange de théories et de pratiques d'évaluation dans le monde entier ; relever les défis internationaux en matière d'évaluation ; et aider la profession de l'évaluation à adopter une approche plus globale pour contribuer à l'identification et à la résolution des problèmes mondiaux.

Les priorités stratégiques de l'OICE sont : assurer un leadership en matière d'évaluation à l'échelle mondiale ; encourager et soutenir le renforcement des capacités organisationnelles des organisations d'évaluation ; faciliter la communication et l'échange d'idées au sein de la communauté mondiale de l'évaluation. L'OICE s'engage en faveur de la diversité culturelle, de l'inclusion et de la réunion des différentes traditions d'évaluation dans le respect de cette diversité.

EvalPartners

Formé en 2012 par l'Organisation internationale de coopération en évaluation (OICE) et les Nations Unies, les principaux membres d'EvalPartners sont des organisations bénévoles pour l'évaluation professionnelle (VOPE), des agences des Nations Unies et d'autres agences de développement, des organisations de la société civile (OSC), des parlementaires, des gouvernements nationaux et des universitaires.

EvalPartners est un partenariat mondial innovant qui s'efforce d'influencer les décideurs, l'opinion publique et d'autres parties prenantes clés pour qu'ils reconnaissent la nécessité d'une évaluation efficace comme nécessaire à toute décision importante. En 2025, OICE/EvalPartners ont créé cinq sous réseaux : EvalNetworks : EvalYouth, EvalSDGs, EvalGender+, le Forum mondial des parlementaires pour l'évaluation et EvalIndigenous, Ce sont des réseaux actifs qui promeuvent et opérationnalisent le Programme mondial d'évaluation.



Marie Gervais+ de la SQEP, à droite au rang du haut avait participé en 2015 à EvalPartners.

¹⁴ Source : <https://www.uneval.org/document/detail/1915>

¹⁵ Source : <https://www.uneval.org/document/detail/1914>

¹⁶ Source : <https://www.uneval.org/document/detail/1150>

¹⁷ Source : <https://www.unevaluation.org/document/detail/1404>

¹⁸ Source : <https://www.uneval.org/document/detail/103>



Deux membres de la SQEP ont participé à la rencontre d' Evalpartners, en 2019. Au centre de l'écran on voit Marie-Hélène Adrien et Benoît Gauthier.

Le Groupe de travail sur la professionnalisation de l'évaluation de l'OICE¹⁹ vise

- i) l'amélioration de l'accès à une éducation et à une formation de qualité ;
- ii) la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques en matière d'évaluation ;
- iii) l'harmonisation des lignes directrices et des principes directeurs éthiques à l'intention des évaluateurs ;
- iv) les cadres de capacités ou de compétences de l'évaluateur convenus ; et
- v) des moyens légitimes de reconnaître les connaissances, les compétences et les dispositions fondamentales nécessaires pour effectuer un travail à un niveau de qualité adéquat.

4. Le Réseau francophone d'évaluation

Le Réseau francophone d'évaluation (RFÉ)²⁰ a été lancé à Québec en 2008 et formellement créé en 2013 avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie. Le RFÉ rassemble à ce jour les Associations Nationales d'Évaluation (ANÉ) de 24 pays de l'espace francophone. Sa mission est celle de développer et mutualiser les connaissances et pratiques de l'évaluation de l'action publique dans l'espace francophone. Ses objectifs sont : a) développer l'offre francophone d'évaluation; b) constituer un corpus théorique et technique en langue française; c) développer entre les Associations Nationales d'Évaluation une coopération active, et d) promouvoir l'utilisation des résultats de l'évaluation dans le processus de décision publique.

Parmi ses réalisations, le RFÉ compte l'organisation de cinq Forum international francophone de l'évaluation (FIFE), des plaidoyers en faveur de l'évaluation auprès des décideurs, des séminaires de

renforcement des capacités et des implications dans l'Agenda international de l'évaluation.

Les projets en cours du RFÉ sont l'institutionnalisation de l'évaluation, le renforcement des capacités des associations nationales d'évaluation et l'appui aux groupes de travail thématiques : évaluateurs émergents, évaluation et genre, évaluation des ODD.

Le groupe de travail du RFÉ sur la professionnalisation de l'évaluation²¹ a développé un outil diagnostique de l'état de la situation de la professionnalisation nationale. Il a aussi développé un argumentaire mettant en lumière l'importance cruciale d'une approche professionnelle et structurée de l'évaluation et les bénéfices tangibles qu'apporte une telle démarche. Le groupe de travail réfléchit à l'opportunité de développer un référentiel de compétences en évaluation, pour l'espace francophone. Il souhaite également mettre en lumière les bonnes pratiques des associations nationales d'évaluation en matière de professionnalisation afin de favoriser l'échange et le débat sur des concepts qui se veulent universels tout en tenant compte des réalités locales.

5. Association internationale d'évaluation du développement international

L'Association internationale d'évaluation du développement international (IDEAS)²² fut créée en 2002 pour répondre aux besoins d'avoir une association professionnelle mondiale d'évaluateurs en développement international de divers secteurs et pays. La mission d'IDEAS est d'améliorer et d'étendre la pratique de l'évaluation du développement en affinant les connaissances, en renforçant les capacités et en élargissant les réseaux de partenariat pour l'évaluation du développement. À tous les deux ans, IDEAS organise une conférence et une assemblée mondiale comme plate-forme pour rassembler les évaluateurs afin de partager leurs expériences et de proposer des idées et des actions pour faire avancer le programme mondial d'évaluation.

IDEAS compte présentement quelque 600 membres. Toute personne intéressée à l'évaluation du développement international peut adhérer comme membre.

Les deux documents phares de IDEAS sont :

- Les compétences des évaluateurs, des gestionnaires et des commissaires en évaluation du Développement²³ (2012)
- Le code d'éthique²⁴ (2014)

À la suite de conférences mondiales, IDEAS a publié plusieurs documents importants dans le domaine de l'évaluation. Pour en mentionner quelques-uns :

- Évaluation pour le changement transformationnel²⁵ (2019)

¹⁹ Source : <https://ioce.net/about-us/professionalization/>

²⁰ Source : <https://www.rfevaluation.org/RFE/Presentation>

²¹ Source : <https://www.rfevaluation.org/Professionalisation>

²² Source : <https://ideas-global.org/about/>

²³ Source : <https://ideas-global.org/wp-content/uploads/2022/10/IDEAS-Competencies-adopted-Feb-2012.pdf>

²⁴ Source : <https://ideas-global.org/wp-content/uploads/2022/10/2014-Code-of-Ethics-Board-Approved-final-1.pdf>

²⁵ Source : <https://ideas-global.org/transformational-evaluation/>

- Évaluation transformationnelle pour les crises mondiales de notre époque²⁶ (2021)
- L'évaluation dans des contextes de fragilité, de conflit et de violence²⁷ (2021)
- Changement transformationnel pour les personnes et la Planète - Évaluation de l'environnement et du développement²⁸ (2022)

Les groupes d'intérêts thématiques de IDEAS sont : Changement climatique, Migration, Contexte de fragilité, conflits et violence, Genre et équité, Innovation et apprentissage, Évaluation transformationnelle et Évaluateurs émergents, et Développement des capacités en évaluation.

Le groupe d'intérêt thématique misant le développement des capacités professionnelles entreprend une démarche qui conduira à la certification d'évaluateur du développement.

6. Réseau d'apprentissage actif pour la responsabilisation et la performance dans l'action humanitaire

Le Réseau d'apprentissage actif pour la responsabilisation et la performance dans l'action humanitaire (ALNAP)²⁹ aide les humanitaires du monde à améliorer l'action humanitaire en échangeant des preuves, des expériences et des idées pratiques. Le Réseau est composé de 100 membres, dont des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales, des agences des Nations Unies, des membres du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des organisations donatrices bilatérales et multilatérales, des réseaux, des universitaires et des groupes de réflexion.

Tous les quatre ans, ALNAP publie un rapport phare sur l'état du système humanitaire. Ce rapport unique et indépendant est réputé pour ses informations complètes sur la taille, la portée et la forme du système humanitaire. Il met en lumière les performances du système humanitaire et les domaines dans lesquels ils doivent être améliorés. ALNAP organise des événements et des réunions, des webinaires, des communautés de pratique et de nombreux autres forums où les humanitaires peuvent se réunir pour réfléchir, partager des idées et renforcer la confiance afin d'accélérer le changement.

La bibliothèque d'évaluation, d'apprentissage et de performance humanitaire contient plus de vingt-deux mille ressources numériques, dont 850 publications de ALNAP et plus de 3 000 évaluations. Elle est à la disposition de l'ensemble du secteur humanitaire.

ALNAP a produit cinq guides d'évaluation permettant une meilleure professionnalisation de la pratique d'évaluation. Ils sont :

- L'Évaluation de l'action humanitaire à l'aide des critères du CAD de l'OCDE³⁰ (2006)
- Revue des critères de l'OCDE CAD pour l'évaluation de l'action humanitaire³¹ (2023)
- Le Guide d'évaluation de l'action humanitaire³² (2016)
- Renforcer la qualité des données probantes dans l'évaluation humanitaire³³ (2017)
- Le Manuel Sphère – Charte humanitaire et Standards minimum³⁴ (2018)
- Guide sur l'évaluation de la protection dans l'action humanitaire³⁵ (2018)
- Briser le moule : approches alternatives de suivi et d'évaluation³⁶ (2019)

CONCLUSION

Depuis de nombreuses années, les six entités mondiales dédiées à l'évaluation ont fait une contribution significative au développement de la professionnalisation de l'évaluation. Nous pouvons constater qu'il y a eu émergence de nombreux éléments clés et nécessaires pour la constitution d'une profession d'évaluation à savoir :

- L'élaboration de cadres de politiques sur l'évaluation
- L'émission de directives gouvernant l'évaluation
- L'établissement de normes d'évaluation
- L'adoption de codes de déontologie
- La création de Profils de compétences pour évaluateurs professionnels
- Le développement de guides méthodologiques d'évaluation
- L'offre de programmes formels de formation en évaluation
- L'animation d'ateliers de perfectionnement professionnel en évaluation
- La Reconnaissance formelle officielle de l'exercice de pratiquant d'évaluation
- La Recherche et Développement continu en développement professionnel

Il n'y a pas de doute, la communauté mondiale de l'évaluation progresse vers une professionnalisation de la pratique d'évaluation.

²⁶ Source : <https://ideas-global.org/ideas-book-transformational-evaluation-for-the-global-crises-of-our-times-2/>

²⁷ Source : ideas-global.org/wp-content/uploads/2021/06/EvalFCV-Guide-web-A4-HR.pdf

²⁸ Source : <https://doi.org/10.1007/978-3-030-78853-7>

²⁹ Source : <https://alnap.org/about/>

³⁰ Source : Beck, T. (2006) *Évaluation de l'action humanitaire à l'aide des critères du CAD de l'OCDE. ALNAP Guide pour les agences humanitaires*. Londres : ALNAP/ODI

³¹ Source : https://alnap.cdn.ngo/media/documents/alnap-oecd-guidance-literature-review-fr_Ggi5eGA.pdf

³² Source : <https://alnap.cdn.ngo/media/documents/alnap-evaluation-humanitarian-action-2016.pdf>

³³ Source : <https://alnap.cdn.ngo/media/documents/alnap-eha-method-note-5-2017.pdf>

³⁴ Source : <https://spherestandards.org/fr/manuel/editions/>

³⁵ Source : <https://library.alnap.org/alnap-guide-evaluation-of-protection-in-humanitarian-action>

³⁶ Source : https://alnap.cdn.ngo/media/documents/ALNAP_Breaking_the_Mould_paper.pdf